

DREAL Grand-Est
Metz
17 JUIL. 2019

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : *Mairie de NEUFCHÉF*

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : *LAMBOUR Charlotte (Maire)*

Adresse : N° *50* Rue *des Ecoles*

Commune *NEUFCHÉF*

Code postal *57700*

Nature des activités : *Commune*

Qualification : *Collectivité*

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 DELICHON URBICUM <i>Hirondelle de fenêtre</i>	<i>17 nids sur la façade d'un ancien bâtiment mitoyen du 1 rue Jean Jacques Roussau à NEUFCHÉF (57700)</i>
B2	
B3	
B4	
B5	

DREAL
Site de Metz
17 JUIL. 2019
3084
Service EBP

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *Dans le cadre de la construction du nouveau périscolaire et cantine scolaire, il est nécessaire de détruire l'ancien bâtiment sur lequel se trouve les nids.*

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction de l'ancien bâtiment situé à l'emplacement du nouveau pénitencier / centre. Sur la façade du bâtiment à détruire, 17 arcs d'horodelle de fenêtre sont présents.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Accompagnement par la LPO 57

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période ou la date : mi / fin septembre 2019 et après la note de contrôle comme prévu dans le dossier technique.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND EST

Départements : MOSELLE

Cantons : ALGRANGE

Communes : NEUFCHÉF

II. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : 34 arcs antiferals seront posés au cours de l'hiver 2019-2020 avant le 31 mars 2020 à proximité (15 en moyenne au 60 m de Hayange, 5 au 40 m des Eglises sur la rive de Madame de Marie et selon les autres possibilités d'implantation le reste sur le nouveau bâtiment selon les possibilités et en partenariat avec la LPO 57. Les mesures compensatoires seront en place avant la fin de la construction du nouveau pénitencier / centre.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : un compte rendu sera réalisé par la LPO 57 après la pose des mesures compensatoires et transmis à la DREAL. Un bilan de la mesure compensatoire sera réalisé sur 2 ans.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à NEUFCHÉF le 2 juillet 2019

Votre signature

Le Maire
Charlotte LAMBOUR

